



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

sur la demande de déclaration d'utilité publique présentée par EDF Martinique pour la création de 3 liaisons souterraines électriques à 63 kV entre les postes du Lamentin, Union, Galion et Trinité en Martinique

En application des dispositions de l'article [L. 323-3](#) du code de l'énergie, il est organisé une consultation du public sur le dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) concernant le projet de création de 3 liaisons souterraines électriques à 63 kV entre les postes du Lamentin, Union, Galion et Trinité en Martinique.

Cette consultation du public se déroulera **du lundi 18 septembre 2023 au mercredi 18 octobre 2023** inclus, en mairies du Lamentin, du Robert et de Trinité où le dossier de demande de DUP sera déposé et pourra être consulté aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Horaires d'ouverture de la mairie du Lamentin

- lundi et jeudi : de 7h30 à 17h00
- mardi, mercredi et vendredi : de 7h30 à 14h00

Le dossier sera consultable à l'**accueil de l'hôtel de ville** (place Antonio Macéo 97 232 Le Lamentin Martinique)

Horaires d'ouverture de la mairie du Robert

- lundi au vendredi : de 7h30 à 13h30
- lundi et jeudi : de 14h30 à 17h00

Le dossier sera consultable à l'**accueil des services techniques municipaux** (rue Vincent Allègre 97 231 Le Robert Martinique)

Horaires d'ouverture de la mairie de Trinité

- lundi au vendredi : de 7h30 à 13h30
- lundi et jeudi : 14h00 à 17h00

Le dossier sera consultable à l'**accueil des services techniques municipaux** (51, avenue Casimir Branglidor 97 220 La Trinité Martinique)

Le dossier est également consultable sur le site internet de la DEAL Martinique <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/> (onglet Publications - rubrique « Participation du Public → Consultations publiques → Procédures en cours »).

Le public pourra formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet en mairies ou les adresser par mail à air-energie-climat-972@developpement-durable.gouv.fr en précisant dans l'objet du message « Consultation du public – DUP Liaisons électriques souterraines 63kv Lamentin - Trinité », au plus tard le 18 octobre 2023.

À l'issue de la consultation du public, la décision susceptible d'intervenir par l'autorité compétente est soit, un arrêté préfectoral, éventuellement assorti de prescriptions particulières, soit un arrêté de refus.